



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DE HAUTE CORSEARRONDISSEMENT  
DE BASTIA

CANTON DE BORGIO

COMMUNE DE BORGIO

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**

Séance du mercredi 10 mars 2021

L'an **deux mille vingt et un**  
et le **dix mars**à **dix huit heures** le Conseil Municipal de la Commune de BORGIO, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame ANTONIOTTI épouse NATALI Anne Marie**PRESENTS : 23**

ANTONIOTTI épouse NATALI Anne Marie, DOMINICI Jean-Baptiste, BELGODERE épouse VITTORI Charlotte Dominique, PASQUALI Gabriel Michel Raphaël, MARIOTTI épouse GARIBALDI Augustine, LAMBERTI Ange, PASQUALINI Pierre Antoine, NERI Angèle, AMBROSI Chantale Jeanne, NATALI Pierre, SIMON Marie-Anne, MATTEI Thomas, VINCIGUERRA Eugène Olivier, BARTOLOTTI Jean Claude, SANTINACCI épouse GALEAZZI Marie Catherine, CASIMIRI Frédéric, PASQUALINI Alain, SAMPIERI Alexandra, PASQUINI Joseph, RUTALI Marie Rose, MILLIEX Didier, GARULLI Alicia, MILANI Paul.

**POUVOIRS : 3**

OLIVA Joseph a donné pouvoir à LAMBERTI Ange, SANTINI Gilda a donné pouvoir à PASQUALINI Pierre Antoine, APICELLA Lucie a donné pouvoir à DOMINICI Jean-Baptiste,

**ABSENTS : 3**

BATAZZI épouse ALBERTINI, Christiane, CHOIX Sabine, SANTELLI Murielle

Madame Alicia GARULLI a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire ; ont voté :

Pour : **26** Contre : **0** Abstentions : **0**

\*\*\*\*\*

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	26

Date de convocation :

2 mars 2021

Objet de la délibération :

CESSION D'UN TERRAIN D1066,  
D1135,D2569

Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000426-20210310-CM321-CES-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2021

Notification : 22/03/2021

Pour l'autorité compétente par délégation





Mairie de Borgo  
Département de la Haute-Corse

## CESSION D'UN TERRAIN D1066 D2569 D1135

Madame le Maire propose au Conseil municipal de vendre une parcelle de terrain de 506 m<sup>2</sup> à détacher des parcelles cadastrées D106 (204 m<sup>2</sup>) et D 2569(196m<sup>2</sup>), D1135(106m<sup>2</sup>) situées au village de Borgo au profit de Monsieur CECCARELLI Robert domicilié U CORSU - village de Borgo – 20290 BORG0,

Le Conseil municipal,  
Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,  
Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu la demande de la Monsieur Robert CECCARELLI,  
Vu le rapport de division du cabinet VACHER-VINCENTI en date du 09/03/2021,  
Après en avoir délibéré,

### DECIDE

D'autoriser expressément Madame le Maire à vendre, une parcelle de terrain de 506m<sup>2</sup> à détacher des parcelles cadastrées D1066(204m<sup>2</sup>) et D 2569(196m<sup>2</sup>), D1135(106m<sup>2</sup>) situées au village de Borgo au profit de Monsieur CECCARELLI Robert domicilié U CORSU - village de Borgo – 20290 BORG0,

Dit que les frais de l'acte correspondant seront à la charge de l'acquéreur.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.**

**Ont signé au registre tous les membres présents ou représentés**

**SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES**